



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 2 mai 2013

**PREAVIS NO 04/2013
concernant la création d'un
local de rangement annexé à
la grande salle et mise en
place de stores en toile pour le
couvert ouest**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 avril 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°04/2013,

oui les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention l'amendement proposé par la CoFin à savoir :

- octroyer à la Municipalité le montant de CHF 145'000.00

a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires, les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :

- octroyer à la Municipalité le montant de CHF 145'000.00
- financer cette dépense par la trésorerie courante
- amortir cet investissement sur une durée maximum de 10 ans

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 avril 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Anne Morier



La secrétaire

Chantal Colagioia